ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG

ORCHESTRE NATIONAL

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

Un basson solo / Conseiller(e) artistique et pédagogique à mi-temps (8h/semaine) au CRR de Strasbourg

Concours le jeudi 18 mars 2027

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage à 9h15). Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » le lundi 8 mars 2027 au plus tard.

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.
Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours, dans la limite des créneaux disponibles. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre par mail au plus tard vendredi 12 mars 2027 à l'adresse suivante : OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu.

PROGRAMME

1er tour

W.A. MOZART : Concerto pour basson et orchestre K. 191, 1er mouvement sans cadence (avec accompagnement de piano)

Trait d'orchestre :

- **W.A. MOZART** : Les Noces de Figaro (Ouverture)

2e tour

A. JOLIVET : Concerto pour basson et orchestre, 2ème partie : A - Largo Cantabile et B - Fugato (avec accompagnement de piano)

Traits d'orchestre :

- **M. RAVEL** : Concerto en sol pour piano (1er et 3e mouvement)
- **M. RAVEL** : Boléro

Orchestre philharmonique de Strasbourg – Orchestre national
Palais de la Musique et des congrès
Place de Bordeaux
BP 40246
67006 Strasbourg Cedex

3e tour

F. DEVIENNE : Quatuor pour basson et trio à cordes en sol mineur op. 73 n°3, 1er mouvement sans reprises (avec accompagnement de cordes)

Traits d'orchestre :

- **W.A. MOZART** : Les Noces de Figaro, Ouverture
- **W.A. MOZART :** Symphonie n°41, 1er et 4e mouvements
- **L.V. BEETHOVEN :** Symphonie n°4, 4e mouvement
- **L.V. BEETHOVEN** : Concerto pour violon, 2e et 3e mouvements
- **N. RIMSKY-KORSAKOV** : Sheherazade, 2e mouvement
- **G. DONIZETTI** : L'élixir d'amour
- **P.I. TCHAIKOVSKY** : Symphonie n°4, 2e mouvement
- **P.I. TCHAIKOVSKY** : Symphonie n°5, 2e et 3e mouvements
- **P.I. TCHAIKOVSKY** : Symphonie n°6, 1er mouvement
- **M. RAVEL** : Concerto en sol pour piano (1er et 3e mouvements)
- **M. RAVEL** : Alborada Del Gracioso (Aubade du bouffon)
- **M. RAVEL** : Boléro
- **I. STRAVINSKY** : Le Sacre du Printemps
- **I. STRAVINSKY** : Pulcinella
- **D. CHOSTAKOVITCH** : Symphonie n°9 (4e et 5° mouvements)

➢ Les traits d'orchestre sont téléchargeables sur notre site internet www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « concours et recrutements »

Épreuve pédagogique :

- pour les candidats titulaires du CA : entretien de motivation avec le jury
- pour les candidats non titulaires du CA : cours à deux élèves de niveau différent + entretien avec le jury

CONDITIONS D'EXERCICE

Prise de fonction : août ou septembre 2027

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Rémunération : En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à partir de 3 912,99 €, décomposés comme suit :

- Traitement mensuel brut : 3 293,34 € (indice majoré 669). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.
- Indemnité de résidence : 1 % du traitement mensuel brut/mois
- Régime indemnitaire en trois volets :
  - ➢ Part 1 incluant l'indemnité vestimentaire : 219,05 €/mois
  - ➢ Part 2 pour usure et entretien des instruments : 90,47 €/mois
  - ➢ Part 3 : 1/12e du (traitement mensuel brut + indemnité de résidence) /mois

S’y ajoute la rémunération brute mensuelle pour la fonction de conseiller.ère artistique et pédagogique au Conservatoire à rayonnement régional, à mi-temps : 1 304,54 €.

Compléments de rémunération :

- Forfait audiovisuel : 1 827 €/an
- Avance sur redevance : 160 €/an
- Participation aux frais de transport et forfait mobilité durable (le cas échéant)
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)
- Participation possible de l’Orchestre à la couverture mutuelle et à la prévoyance

Avantages :

- Prestations d’action sociale proposées par le CNAS
- Tarifs préférentiels pour certains établissements culturels et sportifs